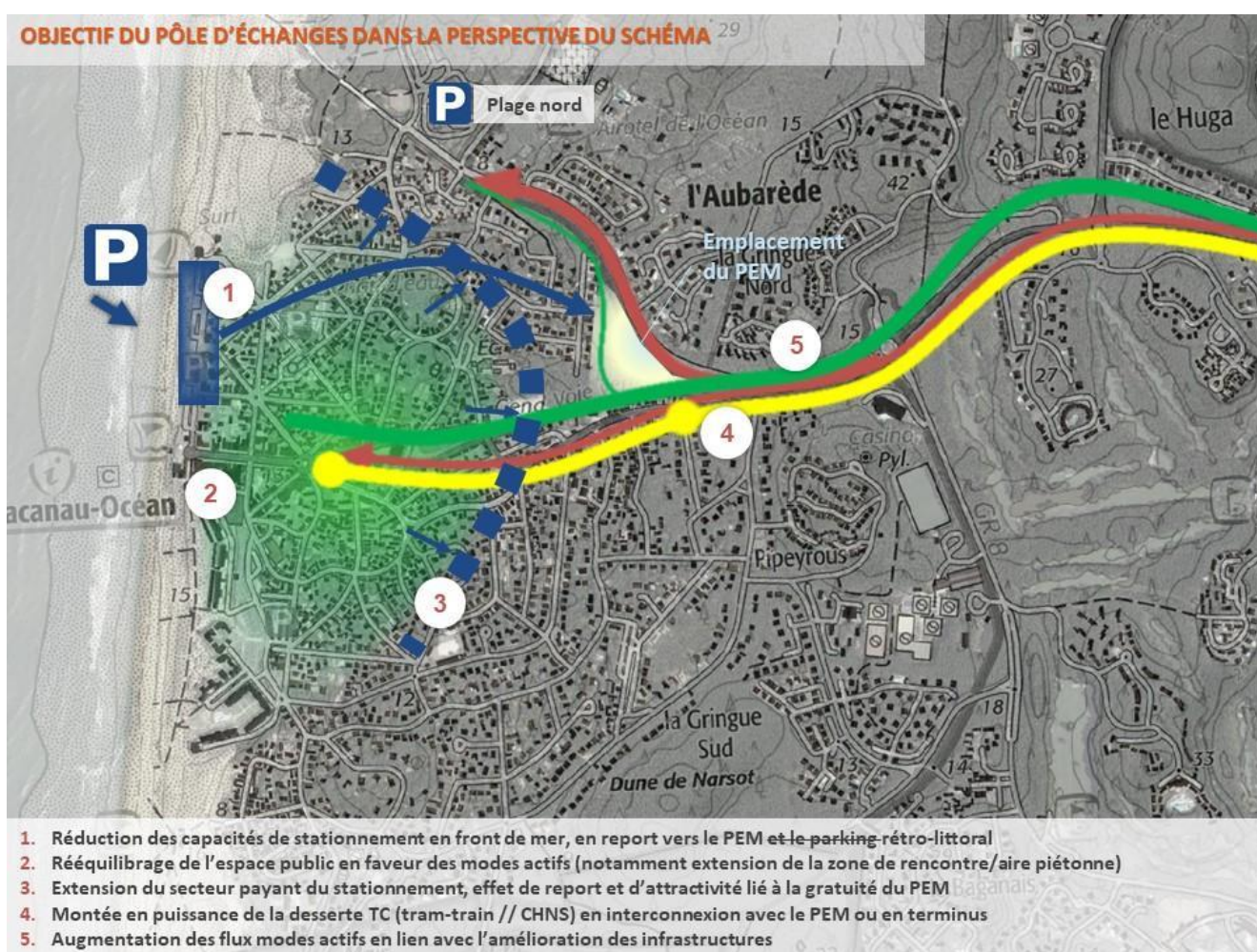


CONCERTATION SUR LE PROJET DE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LACANAU

Balade urbaine sur le site du projet



07 OCTOBRE 2023

Ville de Lacanau

CONCERTATION SUR LE PROJET DE POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LACANAU

Balade urbaine sur le site du projet du 07 octobre 2023



Présentation des intervenants et des membres de l'équipe projet présents

Mairie de Lacanau

Laurent PEYRONDET (Maire de Lacanau), Eléonore GENEAU (chargée de mission Littoral & Développement durable), Alizée VALAT (chargée de mission Cabinet du Maire)

SYSTRA

Armelle GENUIT (consultante concertation), Jules PIERRET (chargé de mission concertation), Stéphanie LECLUSE (chargée d'études mobilité)

BE environnement écologues

Jean-Yves BOUTET et Pascal GRISSER

Début de l'atelier à : 10H08, 21 participants.

Introduction, accueil sur le site

Les premiers participants ont été accueillis par la mairie de Lacanau (Monsieur le Maire, conseillers municipaux et chargées de mission) et les consultants de la société SYSTRA. Dès l'arrivée, chaque participant s'est vu remettre un guide de balade, avec 3 étapes du site du PEM à parcourir et des questions associées à chaque étape.

Pour commencer la matinée, **Monsieur le Maire** a souhaité la bienvenue aux citoyens présents. Il a expliqué que le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) est un projet porté par la municipalité de longue date, né des travaux sur le Plan Local d'Urbanisme et de l'étude pour l'Aménagement Durable de la Station qui datent de 2014-2018. Il est ensuite revenu sur la réunion publique du 18 septembre, pour expliquer que la balade concertée de ce jour s'inscrivait dans cette même logique de concertation. Ces deux moments de débats publics vont permettre à la commune de construire le projet avec les contributions des personnes présentes.

Monsieur le Maire a ensuite précisé que l'objectif du PEM est de concentrer les solutions de mobilités sur un même lieu afin de mieux les connecter et permettre de mieux vivre sur la commune. Il a expliqué que l'attractivité Lacanau nécessite de faire évoluer les infrastructures et que le PEM va dans ce sens. Il a ensuite ajouté que le PEM permet d'anticiper et accompagner les changements de mobilité dans le futur, en précisant que les Canalais constituent les premiers destinataires de la politique municipale et du service public. Il a également annoncé que ce projet est un des premiers projets en France à être mené dans le cadre d'un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Trait de côte¹.

Armelle GENUIT, consultante en concertation de la société SYSTRA, a ensuite exposé les règles d'échanges en débat public. Elle a expliqué que les objectifs de cette balade étaient de permettre :

- Aux habitants, de découvrir et comprendre le projet.
- Aux habitants, d'exprimer un maximum de questions et de remarques.
- À la mairie de Lacanau, de recueillir l'expertise des habitants sur les questions d'usage du site.

Elle a alors énuméré les différentes étapes de la balade, avant de donner la parole à Eléonore GENEAU, chargée de mission Littoral & Développement durable de Lacanau, afin qu'elle présente le projet.

1ere étape : « Faciliter l'usage des moyens alternatifs à la voiture et connecter les moyens de transport »

Madame GENEAU a exposé le thème de la première étape en introduisant la genèse du projet de pôle d'échanges multi-modal (PEM) en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'Aménagement Durable de la Station (ADS) Le PEM est un projet qui intervient dans les objectifs à la fois de relocalisation vis-à-vis de l'érosion côtière et de multimodalité et de changements des pratiques de mobilités. Les enjeux de ce changement sont : la qualité des espaces publics, la transition écologique et énergétique, le lien social.

Le projet de PEM interroge les usages et le quotidien des habitants, il s'inscrit, entre autres, dans la lutte contre le dérèglement climatique et rentre dans les objectifs de décarbonation des usages. Eléonore GENEAU explique que cette infrastructure, qui a du sens pour l'avenir en tant qu'elle contribue aux besoins écologiques, sociaux et d'aménagement de la ville océane (plus de transports en commun et de mobilités actives, plus d'intégration paysagère et environnementale, plus de qualité d'espaces publics et plus services aux habitants et usagers de manière générale, plus de lien social) a pour objet principal la création d'une plateforme de services alternatifs à la voiture, qui s'intègre dans une logique de changement structurel de nos usages et dans le concept de la ville du « quart d'heure »².

Questions /réponses

- **Une habitante** intervient pour exprimer son mécontentement, et dire que tout ceci est connu et que cette présentation ne parle pas directement du projet.
- **Eléonore GENEAU** répond que les projets comme celui-ci viennent de visions et de réflexions mûrement travaillées, articulées avec les cadres départementaux, régionaux et nationaux, et apportent des solutions aux enjeux observés sur le territoire. Pour mieux satisfaire les attentes des participants, elle enchaîne son propos sur les trois composantes du projet qui sont le parking-relais, la plateforme de services, et les espaces intégralement préservés contre les habitations et au droit de l'espace boisé classé comme de la dune située contre la piste cyclable. Elle présente également la perspective de lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre et le planning prévisionnel.

¹ Contrat entre l'Etat, l'intercommunalité et les acteurs locaux (public et/ou privés) afin d'encourager, sur un territoire donné, la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires

² Le concept de ville du quart d'heure, défend l'idée que l'on puisse trouver près de chez soi tout ce qui est essentiel à la vie : faire des courses, travailler, s'amuser, se cultiver, faire du sport, se soigner... Le tout donc, à 15 minutes à pied ou à 5 minutes à vélo.

- **Un riverain** manifeste son inquiétude quant à la potentielle destruction des espaces verts, que pourrait engendrer le projet. Surtout, ajoute-t-il, sur cet emplacement qui est à l'entrée de Lacanau Océan. Selon lui, les 200 places du PEM ne sont pas suffisantes et il a ajouté qu'il y avait de meilleurs endroits pour faire ce projet, à Lacanau océan.
- **Monsieur Le Maire** apporte une réponse sur les différences entre un PEM et un simple parking, et ajoute un propos sur la volonté de réaliser l'équipement de PEM en couvert forestier préservant la très grande majorité des arbres. Il a rappelé que chaque année, ce sont environ 142 000 voyageurs qui transitent par la ligne régionale n°702 qui dessert le site étudié pour le PEM, que la voie verte est très empruntée... Il y a donc déjà de nombreux usagers du site, il s'agit de canaliser ces flux et d'organiser la connexion entre eux.
- **Stéphanie LECLUSE**, chargée d'études mobilité SYSTRA, intervient pour présenter la définition d'un PEM, en donnant l'exemple de déplacements entre Bombannes et Lacanau.
- **Un participant** partage sa vision du sujet, en disant que le problème du changement climatique sera réglé par l'électrification du parc automobile.
- **Une participante** estime que la localisation du PEM sur le site envisagé n'est pas judicieuse de par la situation géographique des stations balnéaires en « cul-de-sac ». La localisation du projet aujourd'hui lui semble incohérente, car le projet serait soit trop loin de la plage pour proposer des services pertinents comme la bagagerie, ou alors trop près de la plage et il ne pourrait pas capter l'ensemble des flux de mobilités.
- **Une seconde participante** a demandé pourquoi la mairie ne voulait pas faire le projet de PEM au Huga.
- **Monsieur le Maire** répond à ces trois citoyens en expliquant que le lieu choisi permettra de capter des flux existants, la voiture ne sera pas interdite dans la ville océane. La situation du PEM dans un rayon d'accessibilité piétonne de 15 minutes jusqu'au cœur de ville océane est pertinent car elle constitue une distance et un temps acceptable pour accéder aux commerces et au front de mer, ce qui ne serait pas possible avec un PEM au Huga. Il précise que le PEM sert les deux sens de circulation : depuis et vers Bordeaux.
- **Un participant** pense que le projet n'est pas assez ambitieux puisqu'il ne pourrait concentrer que 200 voitures. Il a expliqué que pour que le projet soit cohérent, il faudrait qu'un réseau de PEM soit mené à l'échelle de l'intercommunalité avec quelques gros PEM en entrée de commune et des plus petits PEM sans parking comme ici.
- **Eléonore GENEAU** trouve cette proposition intéressante et, finalement, déjà en germe dans l'étude prospective pour la liaison de type tram-train avec Bordeaux, et aussi audacieuse car limite l'utilisation de la voiture 10 kilomètres plus en amont alors que les échanges montrent déjà bien la difficulté à se projeter sans voiture.
- **Un citoyen se présentant comme représentant de l'association APLLO** indique que les études montrent selon lui qu'il faudrait un bassin de vie d'au moins 100 000 habitants pour qu'un tram-train soit pertinent à mettre en place.
- **Monsieur le Maire** répond que l'étude prospective sur le tram-train réalisée par la commune en 2018 concerne tout le sud Médoc et le cadrant sud-ouest de l'agglomération bordelaise qui constituent ce bassin évoqué et qu'une étude pré-opérationnelle devrait être menée prochainement avec la Métropole. L'objet de la réunion est le PEM. Il ajoute qu'un suivi estival du remplissage des parkings nord et super sud est effectué durant 3 mois d'été depuis deux ans et que les chiffres sont plutôt élevés, témoignant de l'utilisation des stationnements existants.

- **Un habitant** ajoute que le projet de PEM est mené trop en amont, selon lui, puisque les infrastructures de mobilités douces de la ville ne sont pas convenables aujourd'hui selon lui. Il explique que les pistes cyclables sont sur-fréquentées et accidentogènes. D'après lui, le projet de PEM devrait arriver une fois que les aménagements pour les mobilités douces seront faits.
- **Une participante** partage son expérience selon laquelle elle n'a pas besoin du PEM pour faire du covoiturage avec ses amies pour se rendre à leurs activités.
- **La municipalité** informe des projets réalisés depuis 2014, des expérimentations post-covid en faveur des vélos, du doublement de la voie verte qui traverse le site étudié pour le PEM, de la piste cyclable sud qui a été livrée avant l'été comme d'ailleurs une grande partie de la liaison douce de Lacanau Ville, et des maillages et réfection régulièrement effectués.
Eleonore Geneau précise que la municipalité salue les pratiques de covoiturage ancrées, cependant l'enjeu d'aller vers ces pratiques est encore très important, notamment pour les déplacements professionnels. La particularité du PEM est de connecter des places de covoiturage à d'autres modes de déplacement, notamment de transports en commun, le site offrira également des possibilités de location de véhicules que certains ne peuvent peut-être pas s'acheter comme véhicule individuel, et même des voitures sans permis pour le public jeune et senior.

2^e étape : « Intégrer le PEM dans le quotidien des Canalais »

Au regard de l'avancement du temps et des sujets évoqués sur la première étape, les participants sont invités à se rendre directement au niveau de l'arrêt n°3. Des participants quittent la réunion-atelier.

3^e étape : Prendre en compte l'environnement naturel du site

Eléonore GENEAU présente la démarche de la commune de s'être directement et volontairement engagée dans des études préalables à une étude d'impact. C'est un choix fort fait par la mairie pour bien prendre en compte l'environnement et le paysage dans le projet. Les inventaires réalisés pendant un an par les écologues présents révèlent sans surprise que le site est caractéristique des milieux dunaires boisés du littoral médocain, avec leur cortège de chênes, de pins, d'arbousiers... Les arbres ont été repérés par les écologues mais aussi par le géomètre lors des levés topographiques.

En ce qui concerne la flore, les chênes sont remarquables, de même que l'orchidée qui a été découverte et qui ne pâtit pas du gyrobroyage effectué régulièrement pour l'entretien du site, géré à la manière sylvicole, au contraire. Pour mémoire, une coupe d'éclaircie a été effectuée vers 2014. Des espèces exogènes ont été relevées de manière significative, à hauteur de 20% de l'inventaire, sur les franges du site au contact des habitations.

Les enjeux en matière de faune concernent principalement les reptiles, les chauves-souris et la micro-faune (hérissos par exemple).

Eléonore GENEAU précise que la municipalité a souhaité, dès l'émergence du projet, conserver le couvert forestier et réfléchir à des aménagements légers et modulaires, impactant peu les sols. Elle ajoute que la zone dunaire et les espaces boisés classés, s'ils sont intégrés au périmètre d'étude, sont exclus du périmètre de projet, afin de protéger la biodiversité et la qualité de l'entrée de ville.

La commune souhaite également observer une harmonie avec le projet du front de mer en termes de mobilier urbain et une même exigence d'éclairage public minime.

Elle conclut sur le fait que projet de PEM est porteur de changements au bénéfice du plus grand nombre d'usagers futurs. Tout changement questionne les équilibres établis pour en proposer de nouveaux. Le rôle de la mairie est de concevoir un projet avec le moins de nuisances pour les riverains et avec le maximum de gain pour tous.

Les principes de projet évoqués (sous-couvert forestier, aménagements légers, préservation des sols) sont à ce stade très amont du projet encore théorique, ils seront intégrés au cahier des charges du maître d'œuvre qui le traduira dans les plans du programme et du projet.

Questions /réponses

- **Un riverain demande**, à propos de la zone dunaire protégée, comment la commune va faire pour s'assurer que les gens ne coupent pas à travers.
- **Eléonore GENEAU** répond qu'effectivement, la tendance est d'aller au plus court instinctivement, les traces de chemin en témoignent, mais le projet devra penser les cheminements ainsi que les zones de mise en défens par exemple à l'aide de ganivelles.

- **Une riveraine demande** si le site sera éclairé.
- **Eléonore GENEAU** répond que ce point du projet n'est pas arrêté, il est plutôt envisagé de proposer de l'éclairage et dans ce cas de prévoir les dispositifs conformes à la réglementation en vigueur pour mieux préserver l'environnement nocturne, comme cela a été fait sur les allées Ortal.

- **Une riveraine demande** si la mairie a prévu des mesures « anti-bruit », elle est inquiète notamment de pouvoir être gênée par le bruit des portières.
- **Monsieur le Maire** propose aux riverains d'étudier ensemble un dispositif de gestion des nuisances sonores, comme cela a déjà été évoqué dans des réunions conjointes.

- **La discussion est coupée par un intervenant non inscrit, habitant de Lacanau** qui vient d'arriver et exprime son désaccord sur la localisation et la méthode de travail. Monsieur le Maire après lui avoir répondu, l'invite à poursuivre la balade avec le groupe et à intégrer les groupes de travail qui dialogueront avec le maître d'œuvre. Le citoyen répond qu'il n'a pas le temps et qu'il estime que ces temps de dialogue ne sont pas utiles, il quitte le groupe de discussion.

- **Un participant** demande s'il y aura une bande de gratuité de parking dans le lotissement voisin.
- **Monsieur le Maire** répond que les études invitent à réfléchir à l'extension du stationnement réglementé dans ce secteur. Des réflexions complémentaires vont être menées, des aménagements spécifiques pourraient être imaginés ensemble aussi. Il précise qu'il reste du temps avant le lancement des travaux pour réfléchir conjointement à ces sujets, et que la question du stationnement dans les lotissements jouxtant le PEM que se pose les riverains est bien prise en compte par la municipalité.

- **Un participant** fait remarquer que sur les pistes cyclables, il y a incompatibilité entre cyclistes et piétons.
- **Monsieur le Maire** indique que la difficile cohabitation a lieu sur la voie verte, qui vient d'être doublée. Il constate qu'il y a des conflits d'usages et qu'il y a des incivilités notables notamment de la part des cyclistes.

- **Une participante** rebondit sur cette intervention et demande, où la mairie a prévu de faire passer la piste cyclable.
- **Monsieur le Maire** déclare qu'un doublement des voies est prévu, avec une piste cyclable de chaque côté de l'avenue de Cantabria.

- **Un riverain** interroge Monsieur le Maire pour savoir quand les plans seront disponibles pour les commenter et faire des propositions, et quand les travaux vont commencer.

- **Eléonore GENEAU** indique qu'aujourd'hui il existe des schémas d'intentions du projet, c'est en recrutant un maître d'œuvre que la collectivité pourra aller plus loin, en travaillant sur des plans, avec les riverains et plus globalement les Canaulais.
- **Monsieur le Maire** annonce que le PPA³ oblige la commune à les entreprendre en 2024, car ils sont prioritaires et intégrés à la première convention qui mobilise des fonds du plan France Relance, mais que la mairie prendra le temps qu'il faudra. Pour les plans, il s'agit à présent de recruter le maître d'œuvre qui, à partir des schémas d'intention disponibles, des lignes directrices données par la commune avec ses partenaires, des contributions des Canaulais, va travailler à les établir.
- **Monsieur le Maire** propose aux participants de travailler en particulier sur la jauge du parking-relais du PEM. Démarrer avec une centaine de places permettrait de répondre aux besoins de multi-modalités des Canaulais tout en occupant d'abord qu'une partie du site, préservant l'autre et l'environnement des riverains.

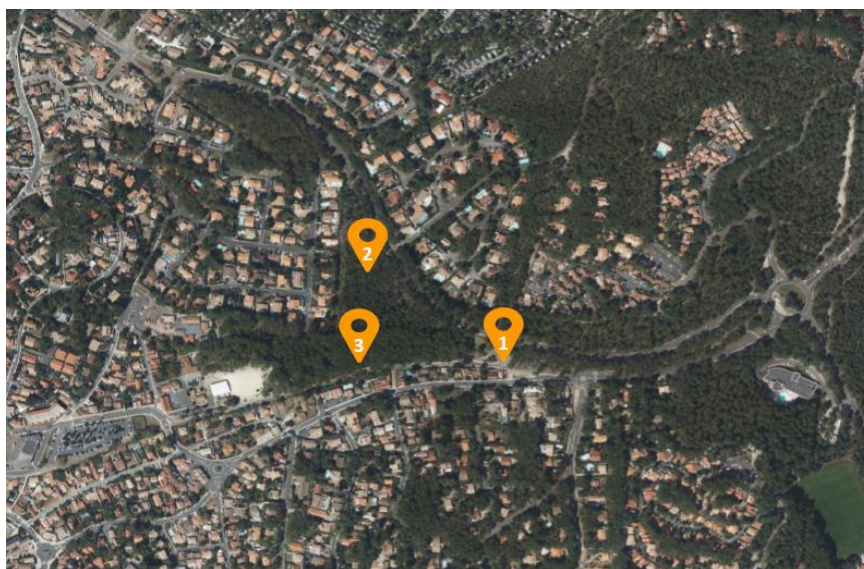
Puis, la parole est donnée aux écologues pour exposer plus avant les études faune et flore de cycle annuel qu'ils ont entrepris. Ils exposent qu'elles ont été faites depuis le rond-point du Casino et sur tout le périmètre d'étude du PEM. Selon eux, la flore est typique du littoral, et ils constatent que le chêne vert se développe de plus en plus. Ils précisent que la zone où le groupe se trouve actuellement paraît la plus diversifiée, avec arbustes, arbousiers... Ils annoncent également, avoir trouvé une orchidée méditerranéenne, « orchis maculée », espèce protégée, pour laquelle l'information de cette découverte a été communiquée à la mairie dès sa détection, puis au moment de sa confirmation. Les plantes dites « échappées » des jardins sont également très présentes, témoignant des interactions entre le site d'étude pour le PEM et les jardins privés qui le jouxtent.

Pour ce qui est de la démarche de cycle annuel complet, quatre saisons ont été prises en compte, et tous les groupes de faune et de flore caractéristiques du site ont été observés. Pour la faune, ils précisent avoir trouvé : sangliers, chevreuils, oiseaux, chauves-souris, reptiles, papillons, insectes nocturnes, orvets (sorte de lézards sans patte). Pas de point d'eau recensé, selon eux. Certaines campagnes ont été compromises par la sécheresse. Mais les résultats sont probants.

La réunion se termine sur ces propos du fait du malaise sans gravité d'une participante.

Le Maire remercie les participants de s'être déplacés et de leur intérêt pour ce projet.

Fin de la balade à : 12H05



³ Projet Partenarial d'Aménagement, cf. note de bas de page n°1.